

DEC120201INSHS

**Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3534
intitulée Corpus IR (TGIR)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales (InSHS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 3534 intitulée Corpus IR (TGIR), est créée à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Sciences de l'homme et de la société

Délégation : Provence et Corse (DR 12)

Etablissement(s) partenaire(s) : Aix-Marseille Université (AMU)

Institut secondaire : Institut des Sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Section(s) d'évaluation : 38 - Sociétés et cultures : approches comparatives

Article 2 : Direction

M. Stéphane POUYLLAU, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2012

Le Président

Alain Fuchs